

## CONSULTATIONS SUR LE PROJET DE LIGNE D'INTERCONNEXION QUÉBEC NEW-HAMPHIRE.

### **Mémoire du Réseau de milieux naturels protégés**

Déposé à la Commission du Bureaux des Audiences Publiques sur  
l'Environnement

21 septembre 2016

#### **Rédaction:**

Marilou Bourdages, coordonnatrice, Réseau de milieux naturels protégés

#### **Collaborateur :**

Stéphane Tanguay, administrateur pour le Réseau de milieux naturels  
protégés et directeur de Nature Cantons-de-l'Est



454 avenue Laurier Est, Montréal, Québec, H2J 1E7

Téléphone: 514 272-2666 poste 25

Courriel : [info@rmnat.org](mailto:info@rmnat.org)

Site web : [www.rmnat.org](http://www.rmnat.org)

PROMOUVOIR LE MOUVEMENT DE LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS AU  
QUÉBEC

## **Le Réseau de milieux naturels protégés**

Le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) est constitué à des fins de bienfaisance et vise à promouvoir le mouvement de la conservation de milieux naturels pour le bénéfice de la collectivité.

Le RMN regroupe des gens qui ont à cœur la conservation du patrimoine naturel à travers le Québec. Fondé il y a plus de 20 ans, il rallie la majorité des acteurs de la conservation en terres privées au Québec.

Le Réseau participe à la prise en compte de la conservation dans les processus d'aménagement du territoire. Il contribue à faire connaître les moyens de conservation, assiste les personnes intéressées par la conservation et participe au développement des programmes d'aide.

Le Réseau vise à participer à un changement social pour valoriser la présence de milieux naturels en tant que contribution à un mode de vie sain et à faire reconnaître l'apport économique, social et environnemental qu'ils procurent.

Le mouvement de la conservation en terres privées protège et gère plus de 70 000 hectares de milieux naturels au Québec. Le RMN regroupe ainsi plus de 70 organisations qui rejoignent plus de 11 000 personnes par leurs membres, les bénévoles et les employés impliqués en conservation volontaire. Ces personnes travaillent pour le bien-être de leurs collectivités et constituent des acteurs essentiels et incontournables pour l'atteinte des cibles québécoises pour la protection de la diversité biologique dans le sud du Québec.

## **L'importance de la connectivité**

La fragmentation du territoire est l'une des plus importantes causes de l'érosion de la biodiversité. Pour pallier à ce problème, l'importance de la connectivité entre les milieux naturels d'un territoire est maintenant reconnue. Les grands noyaux forestiers non fragmentés contribuent au maintien de la connectivité des milieux naturels, préviennent l'érosion de la biodiversité et favorisent la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

Il nous paraît inacceptable ces enjeux n'aient pas été pris en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet. L'aire d'étude et les variantes retenues pour le projet incluent toutes la forêt Hereford; aucun effort pour éviter ce territoire à vocation de conservation ou en atténuer complètement les impacts n'a été fait. Le rôle des territoires protégés est crucial pour la région, autant pour les services écologiques qu'ils fournissent, la connectivité des habitats qu'ils assurent, que pour le moteur économique (touristique) qu'ils représentent.

## **Un précédent qui nuira à la conservation volontaire**

### **La conservation volontaire, un outil pour atteindre nos buts**

Le Québec a un déficit en superficie d'aire protégée par rapport à ses engagements qui visent à la protection de 12% de son territoire en 2015 et 17% en 2020. Au Québec, en 2016, seulement 9,32% du territoire est protégé et en Estrie ce n'est que 3,27% .

Les initiatives de conservation en milieu privé sont encouragées par le gouvernement du Québec et du Canada, qui comptent sur elles pour arriver à atteindre leurs cibles de protection.

Les organismes de conservation réalisent leurs acquisitions par la sollicitation de donations monétaires et immobilières au sein de leurs collectivités, avec la sollicitation de contributions de fondations privées, de la contribution de contrepartie de certaines municipalités, de la contribution d'organismes paragouvernementaux (Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, Fondation de la faune du Québec) ainsi que la contribution de certains programmes gouvernementaux intervenant dans des projets à caractère faunique ou floristique.

Au cours des dernières années, ce mouvement de conservation a pu bénéficier de programmes spécifiques de soutien à la conservation en milieu privé. Ces initiatives ont mené à la protection de 44 000 ha au Québec (0,03%) et 12 598 ha en l'Estrie (0,84%).<sup>1</sup>

### **Les impacts du projet sur le milieu de la conservation volontaire**

Une des mesures de conservation volontaire innovante est la servitude de conservation forestière. Celle-ci a été mise de l'avant afin de favoriser l'exploitation durable des ressources pour les communautés et se veut un outil complémentaire aux autres modes de protection en milieu privé comme la réserve naturelle et l'acquisition de terre par des organismes de conservation. En plus d'aider à protéger le territoire, ces aires protégées polyvalentes sont une ressource et un moteur de développement économique pour ses communautés.

Les servitudes sont des actes publics publiées au registre foncier du Québec et sont accessibles à tous (Hydro-Québec compris). La servitude réelle et perpétuelle demeure, peu importe les changements de propriétaires. De ce fait, l'argument voulant que cette servitude de conservation n'apparaisse pas

---

<sup>1</sup> <sup>1</sup>Données tirées du Répertoire de milieux naturels protégés, 17 octobre 2016; [www.repertoiredesmilieuxnaturels.qc.ca](http://www.repertoiredesmilieuxnaturels.qc.ca).

au Registre des aires protégées n'est pas un motif valable pour l'évacuer du processus d'évaluation environnementale.

Permettre d'ignorer la vocation de conservation de ce territoire risque de causer un précédent néfaste qui rendra vulnérable toutes les aires protégées en terre privé. Nous sommes très inquiets des répercussions qu'aurait cette décision sur le futur de la conservation volontaire. Comment convaincre les donateurs privés d'investir en conservation, si on ne peut garantir l'intégrité de ces territoires ? Ce projet renie l'intention des donateurs de ce territoire. Le recrutement et la reddition de compte envers les bailleurs de fonds deviendront impossibles. En plus de la perte de confiance de ces partenaires importants, ce projet enlève de la crédibilité durement acquise au mouvement de la conservation volontaire.

En plus, ce projet amoindri le travail considérable investi dans la réalisation de ce projet conservation d'envergure en plus de mettre une pression financière inacceptable sur les organismes de conservation concernés.

Finalement projet de Hydro-Québec, en ne respectant pas les contraintes imposées par la servitude, met Conservation de la nature Canada en infraction du respect de la servitude de conservation, cette organisation devant d'assurer à perpétuité la vocation forestière et la protection perpétuelle des caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques remarquables qui caractérise ce territoire.

## **Recommandations**

Nous croyons qu'il est absolument nécessaire de repenser le tracé de la ligne hydro-électrique pour qu'elle n'empiète aucunement sur l'emprise de la servitude de conservation.

Nous urgeons le gouvernement du Québec de mieux intégrer les mesures de conservation volontaire dans son Registres des Aires Protégées du Québec pour éviter que ces aires protégées ne soient pas prises en compte lors d'analyse environnementales futures.

Nous recommandons que la ligne soit enfouie sous des chemins déjà existant pour minimiser l'impact sur les paysages de la région, qui dépend du tourisme.

## **Conclusions**

Les milieux naturels protégés issus de la conservation milieu privé sont importants pour l'atteinte des objectifs en matière de création d'aires protégées au Québec. Ces territoires doivent représenter une contrainte forte lors du développement de projets d'envergure.

Les aires protégées en terres privées sont répertoriés par le RMN depuis plusieurs années. À l'avenir, il faudrait consulter le Répertoire des milieux protégés du Québec pour prendre en compte ces territoires protégés dans le cadre d'évaluation environnementales.

De plus, le gouvernement du Québec reconnaît lui-même l'importance des efforts de conservation volontaire. Il est impératif que ces aires protégées soient clairement incluses dans le Registres des Aires Protégées du Québec pour éviter toute ambiguïté quant à la légitimité des milieux naturels protégés en terres privées.